

# L'ASSURANCE POUR PROTÉGER VOTRE ENTREPRISE

Les risques de l'entreprise



 Entrepreneurs  
de la Cité

LA MICRO-ASSURANCE POUR ENTREPRENDRE



# INTRODUCTION

En créant votre entreprise vous allez vous exposer à des situations que vous n'avez pas imaginées, d'où la nécessité d'identifier avant les aléas de la vie de votre activité et surtout, leurs conséquences potentielles !

Avec l'assureur il vous faudra décortiquer votre activité pour juger et apprécier à quels RISQUES vous pouvez être confrontés et quels sont les BIENS à garantir et à hauteur de quelles sommes

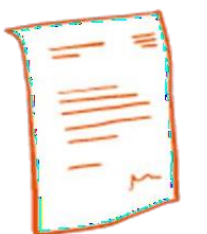
Il s'agit aussi d'assurer les conséquences de l'interruption de votre activité professionnelle (par exemple par la perte d'un local professionnel) lorsque survient un RISQUE ALEATOIRE.

- Faire appel à un assureur pour se protéger des RISQUES et garantir ses BIENS relève d'une démarche RESPONSABLE qui permettra la pérennisation de l'entreprise en cas de sinistre.

Pour souscrire un contrat, l'entreprise fournit de nombreux renseignements. En cas de modification, l'assureur doit être prévenu. Penser à faire l'avenant → important en cas de sinistre.

→ Penser à assurer le stock et le matériel

→ Toujours être en cohérence avec les valeurs de stock et de matériel à garantir





# D1.

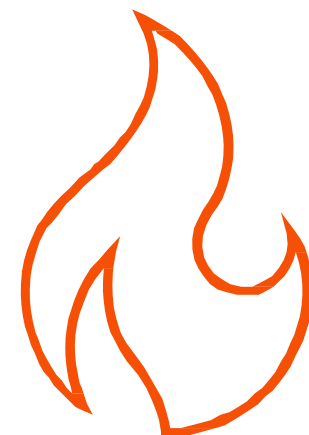
QUELS RISQUES  
ASSURER ?

# L'INCENDIE ET L'EXPLOSION

La plupart des contrats d'assurance sont dits à **événements dénommés**

**Pour mieux comprendre :**

Incendie : inflammation des biens en dehors d'un foyer normal



## En prévention :

- Extincteurs
- Vérification annuelle des installations électriques
- Ne pas laisser les appareils en veille
- Stockage de matières inflammables (ex : cartons) : sujet à évoquer avec votre assureur

# VOL ET VANDALISME

**Assurance Multirisque** avec l'extension au **vandalisme** y compris **dommages occasionnés par les secours**.

## Points d'alertes :

Il faut toujours respecter les conditions de prévention et de sécurité indiquées au contrat



## En prévention :

- Serrures
- Barreaux / Volets. Ne jamais laisser de volets entrebâillés
- Rideau de fer
- Alarmes
- Prendre des mesures conservatoires

# DÉGÂTS DES EAUX

## Points d'alertes :

- L'indemnisation aura lieu quelle que soit la responsabilité de l'occupant, à condition que la cause du sinistre soit garantie par votre contrat
- Penser à prendre des photos des dommages (peuvent être utile en cas d'expertise)



## En prévention :

- Surveillance des appareils à effets d'eau
- Attention aux risques de gel
- Vidanger les installations en cas d'absence / les mettre hors gel
- Protéger les installations traversant les combles
- Chauffer les locaux en cas d'absence
- Le stock doit être entreposé à plus de 10 cm du sol



# DOMMAGES ÉLECTRIQUES BRIS DE MACHINES

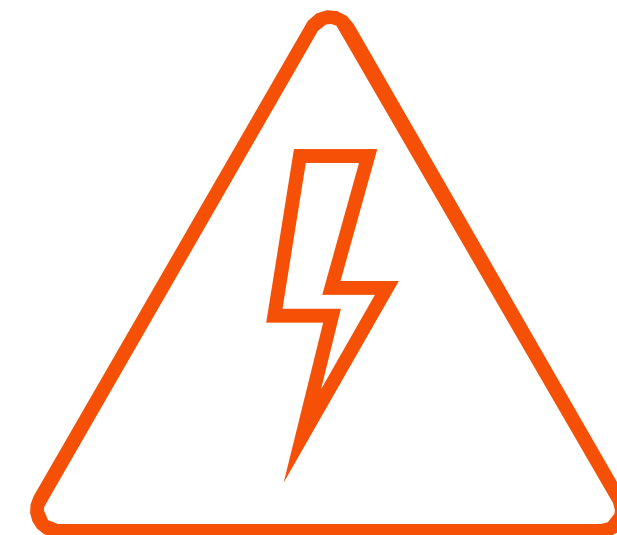
Assurance **Bris de Machine** ou **extension de l'Assurance Multirisque**

## Points d'alertes :

- Attention à la prise en charge du matériel informatique. Il est parfois indispensable de prendre une garantie supplémentaire
- Garantie nécessaire sur les appareils neufs.
- Attention pas de garantie à neuf
- Attention à la vétusté

## En prévention :

- Se protéger contre la foudre
- Bien vérifier les installations électriques



# BRIS DE GLACE ET ENSEIGNES

Assurance **Multirisque** avec **garantie bris de glace** étendue aux frais de pose et dépose et frais de clôtures provisoires

**Points d'alertes :**

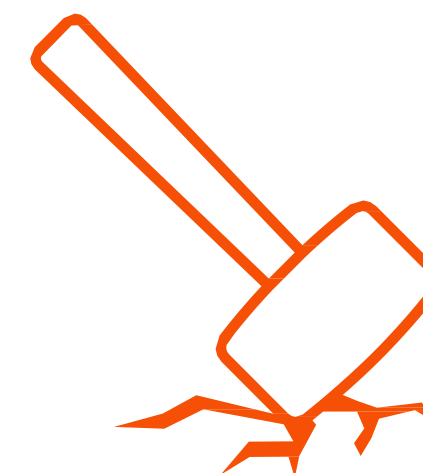
Exemples d'exclusions :

- La vétusté
- Vices de construction
- Les rayures

Bien examiner les exclusions du contrat !

En prévention :

- Rideaux de fer et volets
- Vitrines en verre anti-effraction de type Stadip
- Les films de protection



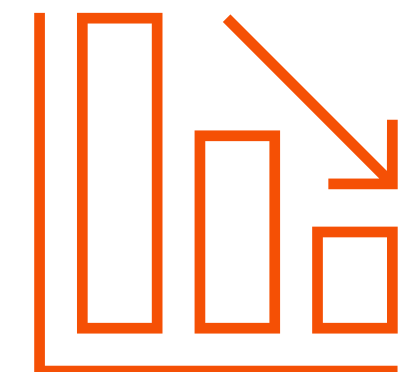
# PERTE D'EXPLOITATION / PERTE DE LA VALEUR VÉNALE

Extension de l'assurance Multirisque



Points d'alertes :

- Il faut que la garantie de l'évènement initial fonctionne
- Perte de la valeur vénale = avoir une parfaite notion de la valeur de son bien
- Perte d'exploitation = le bilan comptable est indispensable



# LE VÉHICULE

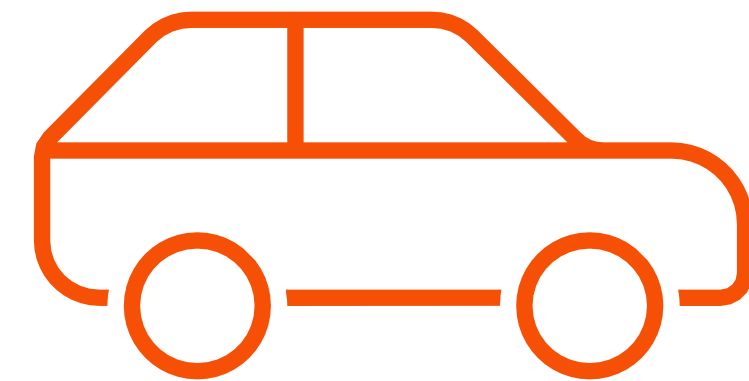
## Garanties complémentaires de l'assurance auto obligatoire

### Points d'alertes :

- Attention aux matériels stockés dans le véhicule
- Prévenir votre assurance auto que vous utilisez votre véhicule pour un usage professionnel

### En prévention :

- Bien « couvrir » les vitres donnant sur le coffre
- Le véhicule doit être dans un local fermé la nuit si il contient du stock ou du matériel





# 02.

Les différents  
types  
d'assurance

# RC EXPLOITATION

**La Responsabilité Civile Exploitation** garantit les responsabilités encourues pendant l'exploitation et au cours des activités annexes de votre entreprise.

Elle peut être engagée lorsque votre entreprise **cause des dommages, directs ou indirects, à un tiers,** pendant la réalisation de vos prestations lié à la vie courante de votre entreprise



# RC EXPLOITATION

## Exemple : Accident dans vos locaux

- Lors d'une soirée de rencontre clients dans vos locaux, le plafond s'écroule et assomme un invité

Etant donné qu'il s'agit de **vos locaux**, vous êtes **responsable des dommages** que l'invité a subit.

La **Responsabilité Civile d'Exploitation** prend en charge **l'indemnisation du préjudice corporel** (frais médicaux...)



# RC PROFESSIONNELLE

La **Responsabilité Civile Professionnelle** peut être engagée lorsque le préjudice causé au tiers **résulte des prestations de l'entreprise** :

- Erreur
- Omission
- Négligence

Elle est notamment utile pour les entreprises ayant une **activité de prestation de services**.

Elle couvrira les **erreurs et négligences** commises **pendant leur exécution**.



# RC PROFESSIONNELLE

## Exemple : Le logo accusé de copie

- Vous êtes spécialiste en création et communication
- En développant un logo, vous ne vérifiez pas bien la ressemblance avec un logo existant d'un concurrent de votre client
- Votre client est attaqué par son concurrent et se retourne contre vous
- Vous devez vous défendre et l'indemniser

## Professions réglementées :

- Comptable, juridique, médicale, financière, ect...
- Elles sont soumises à **l'obligation de souscrire une assurance RC professionnelle** comprenant des garanties spécifiques encadrées par la réglementation.



# DÉFENSE ET RECOURS : LA PROTECTION JURIDIQUE

Elle permet d'avoir des informations juridiques  
en matière :

- Sociale  
(ex : demande de l'URSSAF pour une cotisation erronée)
- Patrimoniale  
(ex : augmentation exorbitante d'un loyer)
- Commerciale  
(ex : annulation d'une commande client signée sur une foire)
- Administrative  
(ex : refus d'une autorisation d'occupation du domaine publique)

Mais aussi :

- D'être **représenté et défendu** dans le cadre d'un litige
- D'**intervenir** pour trouver des solutions amiables
- La **prise en charge de frais de procédure** en matière pénale



# LA GARANTIE DÉCENNALE DES CONSTRUCTEURS

La **Garantie Décennale** est une assurance obligatoire.



## Points d'alertes :

- Attention à l'évolution de l'activité.
- Il vaut mieux se faire accepter sur un type d'activité et éventuellement faire une déclaration complémentaire

# L'ASSURANCE DE PERSONNE : LA PRÉVOYANCE

- Protection du chef d'entreprise non salarié
- Assurance Complémentaire au Régime Obligatoire
- Risque de décès, invalidité, accident du travail, maladie professionnelle, vieillesse...

## Points d'alertes :

- Les créateurs d'entreprise n'ont généralement pas de prise en charge en arrêt de travail par la sécurité sociale des indépendants la première année



# L'ASSURANCE DE PERSONNE : ASSURER SES SALARIÉS

## Points d'alertes :

- Régime obligatoire et complémentaire
- Selon les obligations des conventions collectives
- La retraite, la prévoyance et la complémentaire santé





# LA FONDATION ENTREPRENEURS DE LA CITÉ

## Notre Mission :

Contribuer à la lutte contre l'**exclusion sociale** en soutenant les **entrepreneurs vulnérables** dans la création de leur propre emploi **par la micro-assurance**.



## Nos activités :

- **Protéger** les créateurs d'entreprise pour pérenniser leur activité
- **Sensibiliser** ces entrepreneurs à la gestion et à la prévention des risques
- **Accompagner** les chefs d'entreprise progressivement vers l'assurance classique

# LES FORMATIONS PROPOSÉES PAR EDLC

**FORMATIONS EDLC 2025/2026 : INSCRIVEZ-VOUS À NOS WEBINAIRES ! 🗣️**  
Les jeudis de 14h30 à 15h30 (horaires métropole)

WEBINAIRES	DATES	INSCRIPTION
LA DÉCENNALE	Jeudi 18 déc	<a href="#">LIEN</a>
LES RISQUES CYBER	Jeudi 8 janv	<a href="#">LIEN</a>
LA PROTECTION JURIDIQUE	Jeudi 15 janv	<a href="#">LIEN</a>
LA RETRAITE	Jeudi 22 janv	<a href="#">LIEN</a>
LES RISQUES DE L'ENTREPRISE	Jeudi 29 janv	<a href="#">LIEN</a>
LES RESPONSABILITÉS CIVILES	Jeudi 5 fév	<a href="#">LIEN</a>
LA PROTECTION SOCIALE	Jeudi 5 mars	<a href="#">LIEN</a>
COMMENT ÉVITER L'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL ?	Jeudi 12 mars	<a href="#">LIEN</a>
PRÉVENIR LES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES	Jeudi 19 mars	<a href="#">LIEN</a>
LES IMPAYÉS	Jeudi 26 mars	<a href="#">LIEN</a>
LES RISQUES CYBER	Jeudi 2 avril	<a href="#">LIEN</a>
LA DÉCENNALE	Jeudi 7 mai	<a href="#">LIEN</a>
LES RESPONSABILITÉS CIVILES	Jeudi 21 mai	<a href="#">LIEN</a>
COMMENT ÉVITER L'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL ?	Jeudi 28 mai	<a href="#">LIEN</a>
LES RISQUES DE L'ENTREPRISE	Jeudi 4 juin	<a href="#">LIEN</a>
LA PROTECTION SOCIALE	Jeudi 11 juin	<a href="#">LIEN</a>
LA PROTECTION JURIDIQUE	Jeudi 18 juin	<a href="#">LIEN</a>
LES IMPAYÉS	Jeudi 25 juin	<a href="#">LIEN</a>



# LA FONDATION ENTREPRENEURS DE LA CITÉ



# LA MICRO-ASSURANCE, POUR QUI ?

- **Population en reconstruction professionnelle** : demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux et aux personnes en situation de handicap.
- Entrepreneur financé par un **micro-crédit, de type ADIE**
- Entrepreneur subventionné par l'**AGEFIPH**
- Entrepreneurs suivi par un **réseau d'accompagnement**
- Entreprises de moins de **2 personnes**, moins de **3 ans d'existence**, local moins de **150 m<sup>2</sup>**
- Plus de **350 secteurs d'activité** en RC Pro



# LES AVANTAGES DE LA MICRO-ASSURANCE

- Des **garanties adaptées** aux spécificités d'une création d'entreprise et qui **n'existent pas sur le marché** (sauf pour la décennale)
- **Simplicité des offres** et des **règles de souscription**
- Frais de gestion et commission **inexistante**
- **Tarif « hors marché »** entre 20% et 70% moins cher que sur le marché traditionnel
- **Accompagnement et conseils** lors de la souscription des contrats et en cas de sinistres



# NOTRE PARTENARIAT AVEC L'AGEFIPH

Notre partenariat avec l'Agefiph nous permet d'assurer les créateurs d'entreprise atteint de handicap



La création d'entreprise est une possibilité de rebond pour des personnes étant victime d'un accident de vie et devenant travailleur handicapé

→ Chaque année en France 3 000 personnes en situation de handicap créent leur entreprise



# NOTRE PARTENARIAT AVEC L'AGEFIPH

Les personnes en situation de handicap rencontrent des difficultés d'accès face au marché de l'assurance

C'est pour cette raison que l'Agefiph et la Fondation EDLC ont souhaité faciliter l'inclusion en assurance des entrepreneurs en situation de handicap

Grâce à ce partenariat, les créateurs d'entreprise financés par l'Agefiph bénéficient d'une prise en charge totale de la micro-assurance pendant 2 ans

- **15 %** des créateurs d'entreprise de France soutenus par l'Agefiph sont assurés par Entrepreneurs de la Cité
- **85 %** de taux de pérennité post-sinistre



# NOS SOLUTIONS DE MICRO-ASSURANCE

30

## Les risques

Porté par l'assureur  
dans une optique  
d'équilibre financier

## Les Frais de Gestion

Pris en charge par le  
mécénat

## La commission

Commission = 0

## La marge

Marge = 0

→ Solutions de paiement adaptées

→ Aide transitoire - 4 ans



# NOS SOLUTIONS DE MICRO-ASSURANCE

Contrats	Pour qui ?	Partenaires	Tarifs
Multirisque professionnelle <i>Avec ou sans local</i> <i>Financée par l'AGEFIPH</i>	L'entreprise		De 8,50 € à 24 € / mois
RC Professionnelle <i>Financée par l'AGEFIPH</i>	L'entreprise		À partir de 9 € / mois
Complémentaire santé <i>Financée par l'AGEFIPH</i>	L'entrepreneur et sa famille		35 € / mois (adulte) 21 € / mois (enfant) Gratuit à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant
Prévoyance <i>Financée par l'AGEFIPH</i>	L'entrepreneur		14,50 € / mois
Protection juridique	L'entreprise		Offert
Local Sécur'	L'entreprise		Offert
RC Décennale	L'entreprise		À partir de 72 €/mois (sur devis)



# LOCAL SÉCUR'



- L'expertise gratuite du local **par un expert**
- Si possible **avant** la signature du bail
- Disponible sur **toute la France**

**Alkera.**

# NOUS CONTACTER



**Contactez notre équipe**

*de 09h à 12h30 et de 14h00 à 17h30  
(heures métropole)*

**04.37.24.52.70**

[contact@entrepreneursdelacite.org](mailto:contact@entrepreneursdelacite.org)



**Entrepreneurs de la Cité**

31 place Jules

Grandclément

69100 Villeurbanne



**Suivez-nous sur les réseaux**

LinkedIn et YouTube:

**@Fondationentrepreneursdelacité**



[www.entrepreneursdelacite.org](http://www.entrepreneursdelacite.org)